

REGLEMENTATION GENERALE DU LAC

Ouverture : 8 Avril à 7 h00 (**1^{er} Mai Brochet 1^{er} Juin Sandre**)

Fermeture : 10 Décembre 2023 au soir

CARTE SPECIFIQUE OBLIGATOIRE : **la carte de l'AAPPMA de l'Albarine ne permet pas de pêcher le lac des Hôpitaux.**

Carnet de capture (disponible en version papier chez votre dépositaire et en formulaire en ligne sur www.peche-albarine.com)

Tarifs : 50 € (carte annuelle bateau) - 35 € (carte du bord) - 10 € (carte journée bateau inclus) - **Gratuit** pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés d'un titulaire d'une carte de pêche (1 canne autorisée)

- Leurres autorisés dès l'ouverture **sauf vifs et poisson mort à partir du 1^{er} Mai – Pince obligatoire, épuisette recommandée.**
- 3 lignes contrôlées dont **2 autorisées au vif.**
- **Carpistes : 3 m d'intervalle maximum entre les cannes. Obligation de couler vos lignes** afin d'éviter toute gêne avec les autres pêcheurs (emmêlages de lignes, hélices moteur, restriction de la zone de pêche...) et permettre toutes les pratiques de pêche. Tapis de réception, grande épuisette obligatoires. Sac de conservation interdit.
- **Les pêcheurs doivent rester à proximité de leurs cannes.**

Brochet et Sandre : ouverture spécifique au **1^{er} Mai** et au **1^{er} Juin** afin de respecter les périodes de reproduction respectives. **Remise à l'eau immédiate avec soin** des poissons ne faisant pas la maille ou avant leur date d'ouverture. **Pince obligatoire, épuisette et absence d'ardillon recommandés (surtout avec des triples)** pour un relâché rapide dans des conditions optimales.

- **Prise autorisée par jour et Fenêtre de capture**
 - 3 truites
 - 1 brochet et/ou 1 sandre entre **55 cm et 75 cm Maxi.**
 - Carpe : plus de **5 kg** remise à l'eau immédiate.
 - **Perches > 35 cm** : remise à l'eau conseillée

Depuis 2021 : « la Fenêtre de capture ».

Tout sandre ou brochet prélevé doit avoir une taille comprise entre **55 cm minimum et 75 cm maximum.** **Le but** : permettre aux poissons de se reproduire au moins une fois et **protéger les grands poissons « meilleurs géniteurs »** (nombre d'oeufs produits bien plus important avec un taux de survie considérable, transmission d'un capital génétique de grande qualité avec une meilleure résistance aux maladies).

Explications détaillées avec vidéos sur notre site internet.

Soignez la remise à l'eau des poissons

Plus le temps de manipulation sera court avec les bons gestes, plus vous optimiserez leurs chances de survie

Laissez votre prise le plus longtemps possible dans l'eau pour limiter le stress. **L'épuisette est très utile** car elle sécurise le poisson dans l'eau (stress et perte de mucus limitée). Elle vous laisse le temps pour vous organiser : saisir pince, mètre, appareil photo,...voir comment le poisson a engagé et limiter ainsi le temps de la manipulation.

Mouillez vos mains. Evitez tout contact avec le sol ou des mains sèches (afin de limiter la perte de mucus, couche qui les protège des maladies, 1ère cause de mortalité). **Surtout, pas de chiffon.**

Saisissez correctement le poisson sans le serrer et retirez l'hameçon délicatement pour minimiser les blessures avec une pince si nécessaire. **La pince est indispensable** pour gagner du temps et pour votre sécurité.

Laissez lui le temps de récupérer en le maintenant dans l'eau sans serrer (une main sous le ventre et l'autre vers la queue), **il repartira de lui-même.** **Plus le temps de manipulation sera court, plus il repartira vite dans de bonnes conditions.**

L'utilisation d'hameçons sans ardillon permet un gain de temps considérable avec un décrochage facile, rapide et des blessures minimales (risques limités pour le pêcheur également).

Pour mieux comprendre, appliquer les bons gestes et optimiser ainsi la remise à l'eau, allez sur notre site internet, explications en images(dans « document à télécharger » à droite de la page d'accueil).

Perches > 35 cm : remise à l'eau conseillée afin de préserver les meilleurs reproducteurs qui sont également les poissons les plus résistants face aux prédateurs et maladies. Même logique que pour les autres carnassiers.

➤ Interdictions

- **Tout bivouac** (sauf pêche carpe de nuit autorisée côté voie ferrée), camping, activité non liée à la pratique de la pêche.
- **De pénétrer dans les enceintes SNCF et de traverser les voies.**

- **Pêche en bateau** : Tout pêcheur présent sur une embarcation ainsi qu'en float-tube doit posséder **une carte journée, une carte nuit ou une carte annuelle bateau - Moteur thermique interdit.**

Tout pêcheur laissant sa barque sur le site doit veiller à son entretien pour ne pas créer de gêne.

Interdiction de s'amarrer dans le chenal (mise à l'eau uniquement)

➤ **A savoir**

Danger : chute de pierres côté montagne. Pour votre sécurité, tout bivouac autorisé par l'organisateur dans le cadre d'une pêche de nuit est interdit sur le linéaire côté montagne. Des postes numérotés côté voie ferrée sont prévus.

Fréquence des contrôles du respect du règlement. Merci de votre coopération.

L'AAPPMA se réserve le droit d'anticiper la fermeture de la pêche si les conditions climatiques le nécessitent (affichage sur site et www.peche-albarine.com). Elle décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration sur les bateaux et autres.

➤ **Pêche carpe de nuit sur réservation**

Réservation obligatoire et retrait de la carte au Grand Café à Tenay (04-74-36-40-11 ou 06 25 53 15 21). Autorisation délivrée au Grand Lac sur des **postes numérotés** côté voie ferrée avec 2 cannes espacées de 3 m maximum pour 24 h de pêche de 7h au lendemain 7h. Si problème : 06 32 48 63 44.

Tarifs (bateau inclus): 20 € par nuit (10 € pour les détenteurs de cartes annuelles).

➤ **Contact :**

Si vous souhaitez nous aider, signaler une infraction ou avoir plus de renseignements, contactez nous

Mail : aappmaalbarine@orange.fr (contact à privilégier)

Garde : Benjamin Grosjean 06 45 18 10 77 – Alain Guiffroy 06 88 05 16 96 – Dominique Lacosse 07 62 00 74 42 – Alexandre Mounard 06 32 10 50 41

Gestion : Frédéric Voland 06 32 48 63 44
Sébastien Treboutte 06 09 36 82 82

➤ **Contrôle :**

Les membres du bureau sont habilités à contrôler les cartes et le respect de la réglementation. En cas de refus, il sera fait appel au garde.

➤ **www.peche-albarine.com**

Allez voir notre site (carnet de capture, actualités, gestion du lac, fenêtre de capture, alevinage, réglementation, **conseils de remise à l'eau...**).

LISTE DES REVENDEURS

St-Rambert-en-Bugey

Restaurant Refuge de l'ermite : 04 74 36 20 20 - Ouvert tous les jours – fermé **Lundi** – à côté du rond point du stade de Rugby.

Argis (à côté du rond point)

Boulangerie/Restaurant Le Hérisson : 04-74-36-40-11. Mardi-Mercredi (7h-19h) – fermée **Lundi** – Jeudi au Samedi (7h-22h) et Dimanche (7h-17h)

Tenay (à côté du pont)

Boulangerie de Tenay: 04 74 36 66 83

Le matin uniquement de 7h à 13h - Fermée Lundi

Le Grand Café : 04 74 36 40 11 ou 06 25 53 15 21

Ouvert tous les jours – Fermé après 14h les Mercredi et Dimanche